

Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2014 DE LA COMMISSION

Nom du fournisseur ou marque commerciale (a) (b) :		Siemens					
Adresse du fournisseur (a) (b) :		BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany					
Référence du modèle (a) :		WM14VE70FR					
Paramètres généraux du produit:							
Paramètre		Valeur		Paramètre		Valeur	
Capacité nominale (d) (kg)	9.0	Dimensions en cm (a) (b)	Hauteur		85		
			Largeur		60		
			Profon- deur		59		
IEEW (d)		50.9		Classe d'efficacité énergétique (d)		A (d)	
Indice d'efficacité de lavage (d)		1.040		Efficacité de rinçage (g/kg) (d)		5.0	
Consommation d'énergie en kWh par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utili- sation de l'appareil.		0.484		Consommation d'eau en litres par cycle, sur la base du pro- gramme «eco 40-60». La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utili- sation de l'appareil et de la dureté de l'eau.		48	
Température maximale à l'in- térieur du textile traité (d) (°C)	Capacité nomi- nale	43		Taux d'humidité résiduelle (d) (%)	53.0		
	Moitié	29					
	Quart	25					
Vitesse d'essorage (d) (t/m)	Capacité nomi- nale	1400		Classe d'efficacité d'essorage (d)	B (d)		
	Moitié	1400					
	Quart	1400					

Durée du programme ^(d) (h:-min)	Capacité nominale	3:44	Type	Pose-libre
	Moitié	2:53		
	Quart	2:53		
Émissions de bruit acoustique dans l'air ^(d) [dB(A) re 1 pW]	69		Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air ^(d) (phase d'essorage)	A
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	0.10		Mode veille (W) (le cas échéant)	0.50
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	0.60		Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	0.00
Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur ^(a) ^(b) :				24 mois
Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage				non
Informations supplémentaires (a) (b) :				
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 ^(d) de la Commission ^(b) : www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel				
^(a) Cet élément n'est pas considéré comme pertinent aux fins de l'article 2, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/1369.				
^(b) Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.				
^(c) Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.				
^(d) Pour le programme "eco 40-60".				